

Le 31 janvier 2011

M^e Louise Tremblay
Ligne directe : 514.871.5476
ltremblay@millerthomsonpouliot.com

PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Objet : Intragaz, Société en commandite
Demande de déclarer provisoire le tarif d'emmagasinage E-4 applicable au site de
Pointe-du-Lac, demande d'approuver la méthode de plafonnement des revenus
comme base d'établissement des tarifs d'emmagasinage de gaz naturel d'Intragaz
à compter du 1^{er} mai 2011 et demande de fixer les tarifs d'emmagasinage
d'Intragaz à compter du 1^{er} mai
Dossier de la Régie : R-3753-2011
Notre dossier : 127824.0001

Chère consoeur,

Nous vous transmettons sous pli l'original ainsi que onze (11) exemplaires de la demande d'Intragaz, Société en commandite, dans le cadre du dossier mentionné en titre.

Les douze (12) exemplaires de la pièce Intragaz-1, document 1, déposée au soutien de cette demande ainsi que l'Inventaire des pièces vous seront transmis par notre cliente.

Veillez noter que Gaz Métro déposera incessamment une *Demande afin de l'autoriser à récupérer par l'intermédiaire de ses tarifs les coûts associés à l'utilisation des sites d'entreposage de Pointe-du-Lac et de St-Flavien appartenant à Intragaz*. Cette demande étant intimement liée aux demandes formulées par Intragaz dans le cadre du présent dossier, nous demandons à la Régie de réunir ces deux dossiers pour les fins de toutes les étapes procédurales menant à l'audience, de même que pour l'audience des demandes qui en sont l'objet.

Veillez agréer, chère consoeur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON POULIOT SENCRL

Louise Tremblay
LT/lid
p.j.

5745546_1.DOC